



COMITE REGIONAL D'EQUITATION DE NOUVELLE CALEDONIE

MAISON DU SPORT 24 rue Duquesne- BP25- 98845 Nouméa Cedex

ax : (687) 26 27 70 – mail : equitation@lagoon.nc – www.crenc.nc – Ridet : n° 675173.0001

PROCES VERBAL

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2022 du CRE-NC en date du 17 Mars 2023

Au CISE- 1 bis avenue Antoine Becquerelle- Koutio-DUMBEA

Destinataires de la convocation envoyée par le secrétariat du CRE-NC le 22 Février 2023

Représentants des groupements équestres affiliés et agréés de la Nouvelle Calédonie composant l'Assemblée Générale du CRENC (art IX du statut et 6.D du Règlement Intérieur) :

GROUPEMENTS EQUESTRES AFFILIES

- Monsieur JL DUCOIN L'Étrier de Nouméa
- Monsieur JM CARRE Association des Cavaliers du Nord-Ouest
- Madame T RURUHAU Club Hippique La Cravache
- Monsieur B D'ARCANGELO La Gourmète de Nouméa
- Madame C GIOVANNELLI Association des Cavaliers de Dumbea
- Monsieur E PAVIOT Association des Cavaliers de Bourail / Oxer
- Monsieur N RICLETTE Association des Cavaliers de Nouville
- Madame S GAUDE Association Concours du Kato
- Madame V MOGLIA Association Territorial d'Équitation Western
- Madame O CREUGNET Club Hippique La Crinière

GROUPEMENTS EQUESTRES AGREES

- Monsieur S JECHOUX Centre équestre de Paita
- Madame B FLOCH Brocéliande
- Madame N CHIARA VIGLIO Le bonheur est dans le pré
- Madame C RABOUIN Centre équestre la Tamoa
- Monsieur T DAMAS Écuries Ouessant
- Madame C MARCHAL SCEA Kopejo C Marchal

Membres invités :

Membres représentants de l'État, de la Nouvelle-Calédonie, de la Province Sud et des organismes professionnels

- Monsieur le Directeur de la jeunesse et des sports de la Nouvelle Calédonie ou son représentant
- Monsieur le Directeur des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales de Nouvelle-Calédonie, ou son représentant
- Madame la Présidente de la commission des sports du congrès de la Nouvelle Calédonie, ou son représentant
- Monsieur le Directeur de la jeunesse et des sports de la province Sud
- Monsieur le Président de l'UPRA Équine, ou son représentant
- Monsieur le Président du Conseil du Cheval, ou son représentant
- Monsieur le Président du Comité Territorial Olympique et Sportif ou son représentant
- Monsieur le Président de la Fédération Française d'Équitation ou son représentant

Membres Adhérents de la FFE (Art II-B des statuts)

- Monsieur K WILLEMOT Association Calédonienne d'Équitation Western
- Monsieur O VANHALLE Terraventure
- Monsieur F SIMIN les P'tits Galops de Pouembout
- Madame P DAVAL Yala Ranch
- Madame C LUTHRINGER Les Sabots du pin
- Madame E JOLLIVEL La Karima
- Monsieur J LEYRAUD Société Agricole LDBU
- Madame M PETIT Esprit Cheval NC
- Monsieur P CHRISTIAN Poney Club de Nouméa

Une écurie de compétitions

- Madame C LASBLEIZ : Lasbleiz Training Western

Deux organismes déconcentrés de la FFE

- Monsieur le Président du Comité Provincial d'Équitation Sud
- Madame la Présidente du Comité Provincial d'Équitation Nord

Mesdames, Messieurs les membres du CRENC

Mesdames, Messieurs les Présidents(es) des commissions du CRENC

Ordre du jour pour l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle

- bilan moral 2022 et quitus
- bilan financier 2022 et quitus de l'exercice clos
- projet budget 2023
- questions diverses (à transmettre au CRENC avant le 10 mars 2023)

Les documents ci-dessous vous seront envoyés 10 jours avant l'Assemblée Générale Ordinaire :

- le rapport d'activité 2022
- le bilan financier 2022
- le budget prévisionnel 2023

Mesdames et Messieurs, membres non votants présents :

Mr Olivier RAZAVET : Administrateur- CTOS et CPES, Président Commission des finances du CRENC

Mme Marianne DUPUY : Trésorière ACN

Mr Odon VANHALLE : Commission tourisme équestre – Terre aventure

Mr Philippe GUICHARD : Directeur du conseil du cheval

Mme Céline LASBLEIZ : Secrétaire générale CRE-NC – LWT

Mr Jean Luc BADDA DE PODASALVA : CEPS

Mme Dominique ROESNER : Trésorière CRE-NC

Mr Fabien DENIAUD : Secrétaire Etrier de Nouméa

Mr Vincent FARDEAU : Président CRE-NC

Mr Jérôme CHRAPATY : conseiller sport DJSNC

Mme Erika SELLITO : Membre CRE-NC

Mesdames et Messieurs, membres votants présents :

Mme Corinne GIOVANNELLI : ACD

Mme Céline LASBLEIZ : représentant ACNO

Mme Sandrine GAUDE : ACKATO

VF

Mr Nicolas RICHETTE : Président ACN
Mr Emmanuel PAVIET : OXER
Mme Vanessa MOGLIA : ATEW-NC
Mme Tania RURUHAU : La cravache
Mr Renaud DEJEAN : représentant L'étrier de Nouméa
Mme Charlène JARDEL représentant Ouessant

*Les statuts du CRE-NC stipule un quorum de ¼ des voix afin que l'assemblée puisse délibérer.
Pour 2022, un total de 185 voix est enregistré pour les 17 structures affiliées ou agréées FFE soit un quorum de 47 voix.
Ce jour avec 8 structures pouvant voter pour un total de 111 voix, l'assemblée générale ordinaire peut pleinement se tenir.
Cf : annexe 1*

Le président, monsieur Vincent FARDEAU ouvre l'assemblée à 19 h par son rapport moral (voir annexe 2)

Mr Jean Luc BADDA DE PODASALVA, prend la parole pour procéder au vote du rapport moral 2022 du président.

VOTE=
Contre : 0
Abstention : 0
Pour : 111 voix

Le rapport moral 2022 est adopté à l'unanimité

Mme Dominique ROESNER, trésorière du CRE-NC, prend la parole pour indiquer que le bilan 2022 va être présenté par Mr Olivier RAZAVET qui a rédigé une présentation analytique des différents éléments établis par le cabinet comptable qui est en charge du CRE-NC. (Voir annexe 3)
Exposé du Bilan financier 2022 est fait par Mr Olivier RAZAVET, Président de la commission des finances du CRENC

Mr Jean Luc BADDA DE PODASALVA, prend la parole pour procéder au vote du rapport financier de l'exercice 2022 de la trésorière.

VOTE=
Contre : 0
Abstention : 0
Pour : 111 voix

Le rapport financier de l'exercice 2022 est adopté à l'unanimité

Mr Olivier RAZAVET, présente ensuite le budget prévisionnel de l'exercice 2023 (voir annexe 4)

Mr Jean Luc BADDA DE PODASALVA, prend la parole pour procéder au vote du budget prévisionnel 2023 de la trésorière.

VOTE=
Contre : 0
Abstention : 0
Pour : 111 voix

Le bilan prévisionnel de l'exercice 2023 est adopté à l'unanimité

Mr Vincent FARDEAU, président du CRE-NC, remercie l'assemblée de leurs présence et soutien. Il rappelle l'importance du travail des bénévoles et remercie plus particulièrement son bureau pour son aide.

Malgré des avis divergents de la part de certains acteurs de la filière, le président souligne que le bureau a pour but de travailler dans le sens de la majorité de ces derniers et pour le bien-être de nos compétiteurs, sympathisants et chevaux.

Il insiste sur son attachement concernant « l'action contre les violences sexuelles » et indique que les actions qui seront menées par le CTE ainsi que l'évènement phare du CRE « la Semaine du cheval » feront l'objet de communications rapides afin de pouvoir informer largement les personnes intéressées.

Mr Jérôme CHRAPATY, conseiller sport de la DJSNC, prend la parole pour remercier le président de son invitation. Il en profite pour souligner la très bonne structuration de l'assemblée générale.

Il demande d'excuser le membre du gouvernement en charge des sports qui n'a pas pu se rendre à l'assemblée ce jour.

Mr CHRAPATY retient le travail de qualité, très technique et un suivi financier raisonné.

Il rappelle l'importance du dialogue de gestions entre les financeurs et le CRE-NC pour pouvoir bien comprendre le sens des projets et leurs priorisations.

Les demandes de subventions doivent être justifiées et ventilées pour une meilleure instruction et surtout pour pouvoir répondre pleinement à l'exigence des services financiers car celles-ci proviennent d'argent public.

Mr CHRAPATY retient que le rapport moral a un contenu important avec des projets de qualité et argumentés.

Comme pour toutes les ligues en Nouvelle-Calédonie, les subventions sont en attente du vote du budget de la Nouvelle-Calédonie qui devrait avoir lieu fin mars 2023.

Il rappelle que les associations et ligues, ont la possibilité de faire des demandes de subvention et de monter des projets par l'intermédiaire de l'ANS et des provinces. Certes les démarches de l'ANS sont parfois complexes mais restent nécessaires pour l'avenir des associations sportives.

Enfin, il encourage les bénévoles dans leur passion et dévouement qu'il souhaite toujours voir dans la sérénité et la bienveillance.

L'assemblée Générale confère tous pouvoirs aux porteurs du procès-verbal de la présente assemblée, afin d'effectuer toutes démarches, accomplir toutes formalités et généralement faire ce que de droit.

Le Président lève la séance à 20 h 30.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture par le Président et la Secrétaire Générale du CRENC

Céline LASBLEIZ
Secrétaire Générale du CRENC



Vincent FARDEAU
Président du CRENC

